

VOREY SUR ARZON
Compte rendu du Conseil municipal du 22 octobre 2010

Maison de Santé et de services place des Moulettes : après consultation de trois cabinets, c'est l'offre de l'APAVE, qui est retenue pour le contrôle technique ainsi que la coordination sécurité et prévention de la santé. Les professionnels infirmiers, médecin, podologues, dentistes, services sociaux, admr, service de soin à domicile de l'Emblavez, ont travaillé sur leurs espaces avec l'architecte.

Droit de préemption : il n'est pas fait usage du droit de préemption communal sur les parcelles suivantes : section AW n°96, 404, 552, 553 et 418 (1/3 ind) situées les Bancs, et section AI n°164 et 183 situées Chambeyron.

Travaux de villages en villages : ces derniers mois, des travaux ont été effectués au village de Flaceleyre. La municipalité a fait refaire la route communale en partie en béton détruite par la crue de novembre 2008 près du pont du Chambon. Son coût a été de 35 000 € financé à 40% par l'Etat (fonds de solidarité), 10 % par le Conseil Général, et donc 50 % par la commune. Une reprise en goudron a été effectuée sur la chaussée entre Le Chambon et Flaceleyre. La fin du ru descendant de la colline après le pont a été busé. Les buses béton du ruisseau de Flaceleyre ont été repositionnées, le passage a été stabilisé. Les panneaux réglementaires sur les ponts SNCF ont été fixés. Des box à poubelles en bois ont été construits par la commune. Un bac jaune est à disposition des habitants au Chambon de Vorey. De nouvelles boîtes aux lettres ont été installées. En terme de petit patrimoine, les bâchas ont été nettoyés et débroussaillés. La commune fournit chaque année des fleurs pour agrémenter et embellir les espaces publics des villages. Il reste à mettre en place un panneau d'information.

Empierrement du chemin de l'Ardenèze : l'offre de l'entreprise Boutin, d'un montant de 3293 € TTC est retenue pour la réalisation de ces travaux. La dépense correspondante est prise en compte dans la décision modificative n°4 qui est approuvée.

Mise aux normes du parafoudre et entretien des cloches de l'église : l'offre de l'entreprise Bodet, d'un montant total de 1926 € TTC est retenue.

Adhésion à Marché de France : afin de promouvoir le marché hebdomadaire du dimanche matin qui est l'un des points forts de l'attractivité du territoire, le Conseil statue favorablement sur le principe de l'adhésion à la Fédération des Marchés de France, ainsi que sur l'apposition de panneaux signalant le marché aux entrées de la commune.

Moto Club de l'Emblavez : une subvention communale de 150 € est accordée pour l'achat de trophées pour la finale du championnat de ligue Auvergne d'enduro organisée par le Moto Club les 12 et 13 novembre 2010. Le Conseil remercie le Moto Club de l'Emblavez pour sa dynamique.

Cantine de l'école Louis Jovet : L'inspection sanitaire s'est bien passée. Afin de maintenir cette qualité, un plan d'autocontrôle comprenant des analyses micro biologiques des plats préparés par l'établissement et des contrôles de surfaces va être mis en place prochainement dans le cadre d'une convention avec le Laboratoire Départemental d'analyses.

Élève scolarisé en CLIS dans une école du Puy : le Conseil émet un avis favorable à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement d'une école du Puy dans laquelle un enfant domicilié à Vorey est scolarisé en CLIS, au titre de l'année scolaire 2010/2011.

Service assistance retraite du Centre de gestion de la fonction publique territoriale : l'avenant à la convention de 2007 prorogeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2010 ainsi que la convention 2011-2013, à intervenir avec le Centre de gestion pour l'établissement des dossiers CNRACL, sont approuvés.

Election d'une nouvelle conseillère communautaire : suite à la décision de Monsieur Lionel Martin de démissionner de son mandat de conseiller communautaire, il est procédé à l'élection à bulletin secret d'un nouveau conseiller communautaire. Madame Cécile Gallien recueille 9 voix, Monsieur André Bonnefoux 5 voix et Monsieur Gérard Deygas 1 voix. Cécile Gallien Maire est élue conseillère communautaire de l'Emblavez.